

La Mission Laïque nous a enfin envoyés sa modification de statut pour les détachés (établissements homologués en Espagne)...
Le courrier a été rédigé par Yves Lopez, actuel proviseur du lycée français d'Alicante.
Le projet se mettrait en place à la rentrée prochaine.
Les détachés actuels seraient rémunérés selon les grilles salariales du convenio en vigueur, ils relèveraient donc d'un contrat de droit espagnol.
Un complément salarial sera mis en place afin d'assurer à chaque personnel un salaire brut annuel équivalent à celui de leur statut de fonctionnaire français.
Le personnel conserve l'évolution de carrière.
Nous allons donc cotiser nos retraites en France et en Espagne, perdre la sécu des fonctionnaires...donc une perte de notre pouvoir d'achat et de qualité de vie.
Nous allons dépendre de la délégation de la MLF en Espagne.
Chaque établissement MLF homologué a fait une réunion avec son proviseur. Les questions du personnel doivent remonter au siège à Paris le plus rapidement possible.
Ce projet soulève de nombreuses interrogations : la MLF prétend qu'en nous conservant le salaire brut français, elle nous donne les conditions optimales pour assurer la meilleure continuité avec notre situation actuelle.
Avec un brut identique et en cotisant dans 2 pays, il semble évident que l'on perde sur notre net actuel. La MLF a fait soi disant des simulations et les résultats sont encourageants... j'ai peine à y croire!
Lors de notre réunion, un des points essentiels serait que notre complément salarial soit versé en France et non pas en Espagne... pour éviter toute imposition abusive (surtout pour les salaires en fin de carrière où l'imposition espagnole fait exploser le budget).
L'autre point : qui nous garantit que la MLF versera toujours ce complément salarial? Nous aimerions qu'elle nous l'écrive dans nos contrats pour nous en assurer.
On m'a répondu qu'il fallait faire confiance à la MLF... On croit rêver !
Surtout, la MLF est très généreuse pour ses actuels détachés (nous sommes 70 sur l'Espagne), les nouveaux contrats ne bénéficieront pas des mêmes avantages...Ils auront le même contrat pour seulement 6 ans (2 fois 3 ans)... Ensuite s'ils désirent rester sur l'établissement, ils deviendront des contrats locaux. Ils toucheront uniquement le salaire du convenio.
Dans ce cas là, notre situation semble vraiment précaire... La MLF, selon elle, travaille pour nous satisfaire au mieux. Ah bon, et jusqu'à quand?
Monsieur Lopez nous rappelle en fin de courrier qu'il nous est possible de réintégrer la France et si possible d'avertir la MLF avant le 5 décembre. Merci pour ce communiqué, nous sommes si heureux à la MLF qu'on en oublie nos droits français!

La MLF a rédigé son petit papier, sans aucune concertation...

Fabrice, correspondant MLF SNUipp Espagne Lycée de Murcie
sylvestrefabrice@hotmail.com

PS. Si vous êtes détaché dans les autres homologués MLF de la péninsule, merci de me contacter...